

ÉDITO

Patrick Experton
Président
URPS Infirmiers Libéraux
Aquitaine



Chères consœurs, chers confrères,

Vous pouvez le constater, l'ETP et la coordination sont les deux thèmes centraux des travaux de votre URPS.

Ces nombreux dossiers que vos élus portent en parallèle vont tenter de donner à l'infirmière libérale la place qui est la sienne au centre de notre système de soin, au plus près du patient, en partenariat étroit avec les médecins traitants.

Ces dossiers sont menés pour vous, mais doivent l'être avec vous.

Nous attendons toutes vos remarques et suggestions, ainsi que toutes vos propositions nouvelles.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous par téléphone ou par mail.

Notre colloque d'Agen, destiné à notre profession, sera le moment fort de cette fin d'année.

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

DANS CE NUMÉRO

ACTUALITÉS

p1

- Une plateforme de coordination de premier recours

ACTUALITÉS

p2

- PAERPA et coordination
Attention danger !
- Solange Ménival, Interview

DOSSIERS

p3

- L'assurance volontaire Accident du travail / Maladie professionnelle
- Coordination hôpital-ville à Bayonne

ACTUALITÉS

UNE PLATEFORME DE COORDINATION DE PREMIER RECOURS

le premier projet inter URPS en Aquitaine

Depuis maintenant deux ans, l'URPS infirmiers Aquitaine travaille en collaboration avec les URPS des médecins, pharmaciens, kinés, podologues et chirurgiens-dentistes sur un projet de plateforme de coordination du premier recours.

Au cours de la table ronde du 8 mars dernier, initiée par Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux personnes âgées, nous avons pu exposer notre projet qui entre dans le cadre des expérimentations PAERPA (Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie).

Le 28 mai 2013, nous apprenions avec plaisir que l'Aquitaine faisait partie des 8 régions sélectionnées pour mener ces expérimentations ; la politique nationale de santé étant d'améliorer le parcours de santé des personnes âgées notamment en évitant les hospitalisations ou ré-hospitalisations liées à une lacune dans les prises en charge au domicile des patients.

Le plan d'actions PAERPA devrait permettre à des projets expérimentaux comme le nôtre de voir le jour. Le dispositif pilote concerne l'ensemble des personnes âgées de 75 ans et plus dont l'état est susceptible de s'altérer pour des raisons d'ordre médical et/ou social.

L'objectif est de développer des outils permettant de « faire en sorte qu'une population reçoive les bons soins par les bons professionnels dans les bonnes structures au bon moment. Le tout au meilleur coût ».

L'ARS Aquitaine a également fait de l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des pathologies du vieillissement et de la perte d'autonomie, un des axes prioritaires du projet régional de santé 2012-2016.

Les patients habitant dans Bordeaux pourront bénéficier de cette expérimentation dès janvier 2014, si elle est acceptée, et cela pour une durée de deux ans.

Celle-ci permettra une coordination interprofessionnelle autour du patient, notamment en cas d'indisponibilité des professionnels traitants. Ce projet a pour objectif de diminuer les hospitalisations non nécessaires (liées à des problèmes organisationnels) et d'éviter les ré-hospitalisations à la suite de sorties non cadrées. Ce projet présente donc un intérêt pour le patient, pour les professionnels de santé et pour le système de santé.

Le patient en tout état de cause conservera le libre choix de ses professionnels de santé libéraux.

En pratique, un secrétariat sera ouvert 24/24H et 7/7 jours. La recherche de professionnels disponibles sur le secteur s'effectuera grâce à des moyens téléphoniques et informatiques...

Ce projet sera basé sur le volontariat des professionnels de santé de la zone concernée.

Nous vous invitons d'ores et déjà à vous rapprocher de l'URPS Infirmiers si vous souhaitez participer à cette expérimentation.

Christelle Théret



LE DMP ET ... NOUS



Nous vous avons parlé du DMP dans notre numéro d'avril.

A l'heure où l'on parle de plus en plus de coordination de soins et de réseaux, le DMP est un instrument que nous ne pouvons plus négliger et considérer comme le seul apanage du corps médical.

C'est un réel outil pour améliorer les liens ville-hôpital, médecine des villes, médecine hospitalière et pour améliorer la coordination des soins entre libéraux.

Oui mais nous n'y figurons pas direz-vous ! Et il ne tient qu'à vous, qu'à nous, d'y être, tout simplement en consultant le DMP du patient via le site internet suivant : www.dmp.gouv.fr

Le simple fait d'y accéder et d'alimenter le dossier vous permettra d'être identifié(e) et répertorié(e) comme professionnel intervenant auprès du patient.

Le site de Pau est en train de travailler sur l'ajout d'une fiche de liaison ville -hôpital plus sociale.

C'était un petit rappel... pour le consulter chaque fois que la petite étiquette DMP est sur la carte vitale.

Martine Laplace

ACTUALITÉS

PAERPA ET COORDINATION ATTENTION DANGER !

LL'Aquitaine est l'une des huit régions choisies pour mener des projets pilotes sur le parcours de soins des Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA).

Le cahier des charges (disponible sur notre site internet à l'adresse : <http://aquitaine.infirmiers-urps.org/dossiers/33/paerpa>) de ces projets pilotes est clair : « la coordination clinique de proximité, qui est véritablement au cœur du dispositif, accorde à l'infirmière libérale une place prépondérante dans la coordination au plus proche du patient ».

Mais attention : cette coordination, si elle peut être assurée par l'infirmière libérale, peut tout aussi bien l'être par une infirmière salariée (coordinatrice de SSIAD, par exemple).

Un projet pilote est à l'étude en Gironde, plus précisément pour la ville de Bordeaux. Ce projet, initié par l'URPS Médecins, associée aux infirmières et à d'autres professionnels de santé, mettra en évidence la nécessité d'une coordination et d'une permanence des soins 7 jours/7, 24 heures/24.

C'est pour cela que notre profession sera

amenée à constituer, comme cela se faisait voilà de nombreuses années, un service de garde pouvant assurer une réponse immédiate à l'urgence la nuit et les week-ends.

Ce service de garde reposera bien entendu sur le volontariat et respectera la patientèle de chaque infirmière libérale.

Évidemment, ces astreintes seront rémunérées en tant que telles, en sus de la cotation selon la NGAP des actes effectués.

humains si nous n'avions pas les moyens de vivre comme des êtres humains
Ihara Saikaku.

L'enjeu sera de taille pour les infirmières bordelaises : s'organiser ou voir une partie

de leurs soins disparaître au profit de structures salariées.

L'URPS Infirmiers compte sur l'appui des infirmières libérales pour préserver la place due à la profession.

À défaut de cet appui, nous ne pourrions empêcher les autorités de tutelle de remplacer les libéraux par des salariés.

Tout cela doit se préciser d'ici la fin 2013, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du projet et de la place réservée aux infirmières libérales.

Patrick Experton

SOLANGE MÉNIVAL, VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA SANTÉ ET DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DU CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE



Le 25 Juin dernier l'URPS infirmiers d'Aquitaine rencontrait Madame Ménival, Vice-présidente du Conseil Régional d'Aquitaine ; l'occasion d'évoquer avec elle l'actualité en matière de santé et de revenir sur les projets intéressants directement les infirmiers de la région Aquitaine.

Madame Ménival s'est montrée très optimiste envers la profession. Selon elle, l'avenir est désormais dans le déploiement de nouvelles organisations à domicile dans lesquelles l'infirmière libérale a un rôle central. La pratique repose sur un exercice pluri-disciplinaire où les délégations de compétences sont en train d'évoluer comme le rôle de prescription de l'infirmière libérale.

À travers les différents projets qu'elle met en œuvre, Madame Ménival souhaite faire évoluer la pratique tout en conciliant les intérêts individuels. Pour cela, il est important d'échanger avec les infirmières libérales.

L'évolution de la profession repose sur une question : « Que souhaitent réellement les infirmières libérales ? ».

Le compte-rendu de cet entretien sera mis en ligne sur notre site internet : <http://aquitaine.infirmiers-urps.org>

Valentine Joly

DOSSIERS

L'ASSURANCE VOLONTAIRE ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui les praticiens et auxiliaires médicaux exerçant à titre libéral ne bénéficient pas, à titre obligatoire, des prestations attribuées dans le cadre de la législation sur les accidents du travail.

Contrairement à tout salarié, l'infirmier libéral n'est donc pas couvert en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Cependant, le Code de la Sécurité sociale accorde la faculté de souscrire à une assurance volontaire contre le risque des accidents du travail et des maladies professionnelles. Cette assurance peut se souscrire directement auprès de la CPAM ou auprès d'un assureur privé.

En cas de souscription d'une assurance volontaire auprès de la CPAM, le taux de cotisation est fixé par la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) dont vous dépendez et varie en fonction de votre chiffre d'affaires. Les cotisations sont encaissées par l'URSSAF.

En cas de souscription, l'assuré volontaire est donc couvert en cas d'accident du travail, d'accident du trajet ou de maladie professionnelle.

Selon sa situation, l'assuré peut bénéficier d'une prestation en nature ou d'une prestation en espèces.

La prestation en nature concerne les frais de reclassement, les frais de médecine, d'hospitalisation, pharmaceutiques, d'appareillage, de réadaptation fonctionnelle, de rééducation professionnelle, liés à un accident du travail, un accident du trajet, une maladie professionnelle.

Ces frais sont remboursés à 100 % sur la base du tarif conventionnel.

En l'absence d'assurance volontaire ces frais seront entièrement à votre charge.

En cas de décès consécutif à un accident de travail ou maladie professionnelle, une indemnité funéraire est versée.

En cas d'incapacité, une prestation en espèces est versée à l'assuré volontaire. En fonction des conséquences de l'accident, la victime a droit à :

- Une indemnité en capital (taux d'IPP inférieure ou égale à 10%)
- Une rente (taux d'IPP supérieure ou égale à 10%)
- Des rentes d'ayants droit en cas d'accident du travail suivi d'un décès.

Toutefois, le versement des indemnités journalières n'est pas prévu dans le cadre de cette assurance volontaire.

Une assurance prévoyance peut donc s'avérer utile afin de compenser vos pertes de revenus.

Valentine Joly

COORDINATION HÔPITAL-VILLE À BAYONNE

Ça démarre lentement...

Dans les colonnes de notre lettre n°3 de juillet, nous vous faisons part de la création d'un service d'aide au retour à domicile pour les patients du Court-Séjour Gériatrique de l'hôpital de Bayonne. La date officielle du démarrage était fixée au 16 septembre.

Bien que l'expérimentation ait reçu l'assentiment de tous les acteurs, ce démarrage est quelque peu poussif. La faute est uniquement imputable à la sécurisation des échanges de données, le logiciel choisi

n'étant pas encore maîtrisé par tout le monde. L'URPS Infirmiers avait organisé des réunions d'information destinées aux infirmières libérales et vous avez été nombreuses à montrer votre intérêt lors de ces rencontres, et nous vous en remercions.

Gageons que la technique sera rapidement au rendez-vous et que la montée en puissance de l'expérimentation sera effective avant la fin de cette année. Prochain compte-rendu dans notre lettre n°5 de janvier.

Patrick Experton

SAMEDI 23 NOVEMBRE DE 9H00 À 16H30

3^{ÈMES} ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PERSONNE ÂGÉE

PALAIS BEAUMONT - PAU

Comment faciliter la coordination pluridisciplinaire des soins de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge de la personne âgée à domicile ?

Inscription : egpa-sudaquitaine@sanofi.com

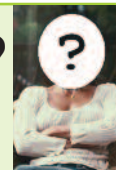
Organisés par



En partenariat avec



QUI SUIS-JE ? LE RETOUR



Qui suis-je ?

Lors de notre précédent journal, je vous parlais de notre enquête approfondie sur notre exercice professionnel. Après plusieurs discussions avec les élus de l'URPS, nous avons décidé de faire appel à un organisme de sondage pour en savoir plus sur l'avenir de notre profession.

Les infirmiers libéraux d'Aquitaine seront interrogés par téléphone de manière aléatoire. Le sondage prendra en compte les spécificités de chaque territoire de santé (démographie, milieu rural/urbain...).

Vos réponses nous permettront d'être plus efficaces dans la réalisation de nos projets. Nous pourrions aussi être plus pertinents dans nos discussions avec les autorités sanitaires.

Vous pourrez retrouver ultérieurement les questions de ce sondage sur notre site internet :

<http://aquitaine.infirmiers-urps.org>
Nous remercions par avance les infirmiers qui seront contactés par l'organisme de sondage de réserver le meilleur accueil à l'agent enquêteur.

Frédéric Deubil



Lettre trimestrielle éditée par l'URPS Infirmiers d'Aquitaine - Octobre 2013
ISSN : 2264-9107
Directeur de la publication : Patrick Experton
Comité de rédaction : Frédéric Deubil - Fabienne Goyenette - Christelle Thérêt
Roselyne Van Den Zande
Ont participé à ce numéro : Frédéric Deubil - Patrick Experton - Valentine Joly
Martine Laplace - Christelle Thérêt
Design Graphique : www.junglecactus.fr

Retrouvez le détail de tous les sujets développés dans ce numéro sur **iphone et android**



Judi 7 Novembre 2013
Agen - Parc des Expositions

1^{er} Colloque ETP

l'Éducation Thérapeutique du Patient

Judi 7 novembre 2013 - Matin

8h30 **Accueil**

9h00 **Ouverture du colloque**

9h15 **SÉANCE PLÉNIÈRE**

**ETP : pourquoi ? Comment l'organiser ?
L'exemple du diabète**
• Dr Bénédicte FRÉMY

10h45 **TABLES RONDES**

TABLE RONDE 1
**Pourquoi et Comment se former
en Éducation Thérapeutique du Patient ?**
Arlette COMMUNIER

TABLE RONDE 2
**Vers une Éducation Thérapeutique du Patient
de proximité libérale avec Plurilib47**

12h00 **Déjeuner**

Judi 7 novembre 2013 - Après-midi

14h00 **SÉANCE PLÉNIÈRE**

**L'Éducation Thérapeutique
du Patient insuffisant cardiaque**
• Dr RODRIGUEZ

15h30 **TABLES RONDES**

TABLE RONDE 1
**Pourquoi et Comment se former
en Éducation Thérapeutique du Patient ?**
Arlette COMMUNIER

TABLE RONDE 2
**Vers une Éducation Thérapeutique du Patient
de proximité libérale avec Plurilib47**

16h30 **Compte-rendu des tables rondes**

17h00 **Questions-réponses avec les élus
de l'URPS Infirmiers Aquitaine
Clôture**

Programme détaillé sur : <http://aquitaine.infirmiers-urps.org>

Inscription par téléphone : **09 67 30 11 92**

Inscription mail : urps.infirmiers.aquitaine@orange.fr

En partenariat avec :



Avec la participation de :

